

Note de cadrage

Appel à projets 2024

Contrat de Ville Belley 2015-2023
Quartier Clos-Morcel - Brillat-Savarin - la Bouvardière

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la communauté de communes Bugey Sud et ses partenaires soutiennent des projets qui visent à réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Clos-Morcel - Brillat-Savarin » (géographie prioritaire étendue à La Bouvardière » à partir de 2024) et le reste du territoire, et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

L'appel à projets lancé chaque année permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le contrat de ville 2015-2023. Un nouveau contrat de ville est en cours d'élaboration pour la période 2024-2030, avec pour objectif de répondre aux besoins et priorités des habitants, en adéquation avec les enjeux locaux, et les politiques propres à chaque financeur. Entre juin et octobre 2023, un travail de concertation citoyenne a été mené par la Fédération des centres sociaux de l'Ain, avec la participation active du Conseil citoyen de Belley.

L'appel à projets 2024 visent à soutenir des actions qui ont déjà montré leur intérêt auprès des habitants du QPV* et d'expérimenter de nouvelles actions en lien avec les enjeux actuels ou les thématiques issues de la concertation, avec une action ciblée sur auprès des habitants du quartier, et garantissant une ouverture extérieure.

* QPV - quartier politique de la ville

2024 : les thématiques (nouvelles ou renforcées) issues de la concertation et des politiques locales

- Cadre de vie, logement
- Accès aux services et à l'emploi
- Éducation, parentalité, vivre ensemble

La future géographie prioritaire doit être progressivement prise en compte en 2024.

Calendrier

- ✓ **Lancement de l'appel à projets** : 22 décembre 2023
- ✓ **Date limite de dépôt des projets** : vendredi 26 janvier 2024 à minuit
- ✓ « Speed meeting » : lundi 5 février à partir de 17h (lieu à définir) - présentation de 5' à préparer
Rencontres des porteurs de projet avec le Conseil citoyen et des membres du comité technique
- ✓ **Instruction des dossiers et validation** : entre 5 février et le 7 mars 2024.
- ✓ **Notification de décision** : A partir du 2 avril 2024 (sous réserve des délibérations des différentes instances)

Principes de l'appel à projet 2024

- Prise de contact et travail préalable avec la cheffe de projets politique de la ville
- Rencontre et présentation du projet auprès du Conseil citoyen, en présence de certains partenaires
- Les crédits politique de la Ville sont limités dans le temps. Il convient que les porteurs de projets prennent en compte le fait que ces financements ne soient pas pérennes.
- Les projets innovants et portés par plusieurs acteurs seront priorités.
- La durée de financement est d'une année civile. Des conventions pluriannuelles seront favorisées pour des actions dont l'intérêt est confirmé suite à une expérimentation.
- Les projets doivent prendre en compte les spécificités du territoire, et les attentes des habitants.



- Le projet doit en priorité bénéficier aux habitants du quartier prioritaire afin de réduire les écarts, tout en indiquant comment il permet le lien avec le reste du territoire. Les financements - et notamment les crédits des partenaires - concernent les dépenses de fonctionnement liées à ces publics. Le potentiel co-financement de la CC Bugey Sud permet d'élargir les publics de façon raisonnée.
- La politique de la ville ne finance pas seule une action, il faut un/des financement(s) de droit commun (autres financements publics et/ou privés).
- Pour les projets d'ordre culturel, une demande de financement auprès de la DRAC est à formuler en parallèle.

Publics bénéficiaires

Les crédits politique de la ville de l'Etat sont fléchés sur des actions bénéficiant aux habitants du quartier prioritaire de Belley.

La communauté de communes Bugey Sud souhaite que les actions mises en œuvre puissent bénéficier à l'ensemble des habitants du territoire avec des besoins identiques repérés, et notamment les primo-arrivants, les publics précaires et en insertion.

Les projets devront intégrer des indicateurs permettant d'identifier ces publics.

Evaluation des projets

Les projets proposés seront évalués par le comité technique et le comité de pilotage du contrat de ville. Ils seront notamment évalués sur les critères suivants : pertinence du projet et de ses objectifs au regard des priorités 2024 et des besoins, co-construction, mobilisation des publics et mixité, prise en compte de l'égalité femme/homme, cohérence des moyens mis en œuvre et du coût du projet.

Liens et contacts

Pour plus d'informations, vous êtes invités à prendre contact avec la cheffe de projet Politique de la Ville : politiquedelaville@cbugeysud.com - 06 71 07 62 99

Les porteurs de projet qui souhaitent répondre à cet appel à projets devront :

- enregistrer leur demande de subvention sur la plateforme de l'ANCT : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
- transmettre le dossier généré par l'extranet à l'adresse suivante : politiquedelaville@cbugeysud.com

Documents

Vous trouverez sur le site Internet de la Communauté de communes Bugey Sud les documents suivants qui vous serviront à réaliser votre demande de subvention :

- le contrat de ville de Belley 2015-2020 et le Protocole d'engagements renforcés et réciproques (2019-2023)
- l'évaluation du contrat de ville menée en 2022
- la cartographie de la future géographie prioritaire
- une notice explicative « dépôt en ligne Ain » sur la saisie en ligne du dossier de demande de subvention
- une grille indicative de questionnements visant à améliorer la prise en compte de l'égalité femmes- hommes dans les actions financées par la politique de la ville

